

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 29 Janvier 2026

Délibération n°20260129_09

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 35

Suppléants : 2

Pouvoirs : 9

= **VOTANTS : 46**

- dont « pour » : 46

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : RESSOURCES HUMAINES : souscription service Recrutement, Remplacement, Renfort du CDG16

Le jeudi 29 Janvier 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 23/01/2026, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Villejésus à AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick - KAUD Pascal – CAMY Bruno – RADOUX Loïc – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - TEILLET Anne - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – HENTRY Jimmy.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

2-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE V

4-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Ch

5-TURLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul

6-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle

7-PINTUREAU Romain pouvoir à COYAUD Pierrick

8-SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

9-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Ph

Absents/excusés : GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain - BOUYSET Céline – LIOT Gérard – GUYON Jean-Guy
FLAUD Yves – POTEL Maryse - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques – LASBUGUES Elisabeth - CHABAUTY James
ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques - CHAUSSEPIED Pierre –
DURAND Jean-Louis - LAVERGNE Didier - JEUNE Karine - CHARRIAUD Sébastien – VERGNAUD David –
BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – JÉRÔME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : RESSOURCES HUMAINES : souscription service Recrutement, Remplacement, Renfort du CDG16

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions :

- L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité ;
- La recherche de candidats et le portage de contrats :
 - pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
 - pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
 - pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
 - pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).

Si la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a étendu les possibilités de recours aux agents contractuels, elle a parallèlement imposé un certain formalisme procédural par son décret d'application du 19 décembre 2019 qui vise à garantir le respect du principe de l'égal accès aux emplois publics et l'absence de discriminations.

En outre, le Centre de Gestion fait vivre une base de données de candidats aux divers métiers de la fonction publique territoriale afin de mieux cibler les compétences attendues lors des remplacements ou renforts sollicités par les collectivités adhérentes et élargir les profils proposés.

Pour ce faire, une nouvelle convention de service est proposée à partir du 1er janvier 2021, en application des dispositions de l'article L.452-44 du Code Général de la fonction publique.

Elle remplace les conventions « Intérim » et « S.M.I. » qui sont résiliées et prennent fin.

La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention.

L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

Considérant que notre établissement public est susceptible d'avoir besoin de recourir à de tels services ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention et ses annexes ;

Monsieur le Président propose d'adhérer à ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président à adhérer au service « Recrutement-Remplacement-Renfort » du CDG16 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,



**Le Président,
Christian CROIZARD**